

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 20 novembre 2017 à 19.00, à la salle communale.

Le président

Ouvre la séance à 19 heures.

Constata avec plaisir la présence de Mme Nina Brissot pour le Régional et de M. Claude Quartier pour le Coquadit, ainsi que Mmes Emmanuelle Courvoisier, Christine Thétaz et Anne Blaser-Michaud du greffe communal.

Sont excusés Mmes Pauline Tafelmacher, Monique Ryf et MM Guy-Philippe Bolay, Christian van Singer députés. Ainsi que Mme Lena Lio présidente du CC de Pully et M. Alfred Roth président du CC de Belmont.

Mme Anne-Claude Künzi-Hoffmann, MM François Rivier, Laurent Witschi, Jean-Louis Rossignol, Jean-Marc Rüeger et Adrien Curdy sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

38 conseillères et conseillers sont présents, 6 sont excusés, 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec les modifications.

3.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

M. Reichen

A la page 5, dans les conclusions du président de la commission des finances, supprimer la phrase suivante «aussi par le fait que la commune n'a pas d'endettement ».

Le PV est accepté avec les modifications demandées.

4. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2017**M. Frigerio**

A la page 4, seconde ligne, retirer la phrase suivante « les terrains ayant un peu disparu ».

A la page 5, retirer la phrase suivante « M. Bovey a un droit de culture sur ce terrain, de son vivant ».

A la page 8, «Une troisième rencontre a eu lieu entre la délégation et M. Giobellina, en janvier 2017 » et non pas entre MM Reichen et M. Giobellina.

M. Reichen

A la page 7, « Ce n'est pas la Municipalité qui en a décidé autrement, cela a été une décision commune » et non une décision communale.

Page 8, rajouter M. Spring après M. Reichen à « Une dernière rencontre a eu lieu en juillet 2017, entre la Commission et M. Reichen».

Page 9, « soit d'obtenir des m2 » et non pas d'acquérir.

Page 13, supprimer la phrase suivante « Souligne que si nous arrivons à cette solution, il n'y aurait plus de droit de superficie ».

Page 14, remplacer voix par voies.

Le PV est accepté avec les modifications demandées.

M. Reichen

Demande l'autorisation pour que Mme Anne Blaser-Michaud puisse intervenir et répondre à la question de Mme Dürenmatt posée durant la séance du 2 octobre 2017.

Mme Michaud

Dans le cadre de l'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées, celui-ci concernerait une augmentation d'impôt pour un sujet très précis, par exemple pour la construction d'une salle de gymnastique. Ce point d'impôt serait dès lors utilisé uniquement pour ce sujet.

5.**COMMUNICATIONS DU BUREAU****Le président**

Le mercredi 25 octobre, le président a représenté la commune au conseil communal de Pully, avec un sujet chaud, le point d'impôt.

Le 30 octobre, nous avons eu la visite du préfet, qui relève le très bon travail du bureau.

Le 31 octobre, le souper des bénévoles de Paudex a eu lieu, avec comme toujours, une magnifique salle bien décorée.

Le 2 novembre, le président a représenté la commune au conseil communal de Belmont.

Le vendredi 17 novembre, le loto de Paudex a eu lieu.

Selon le règlement du conseil, art. 66 nous traiterons les motions déposées après le point 9 de l'ordre du jour.

6. **COMPTE RENDU DE L'ASEL**

Le président M. Witschi étant absent, ce point est reporté au prochain CC.

7. **COMPTE RENDU DU SDIS**

Le président Aucune communication.

8. **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PCI**

Le président Aucune communication.

9. **PREAVIS 08 – 2017 BUDGET POUR L'ANNEE 2018**

M. Maillard Il donne lecture de son rapport. Rapport que chaque conseillères et conseillers a reçu par mail ou par courrier.

En conclusion, la Commission des Finances, à l'unanimité, recommande d'accepter les propositions du préavis, soit de valider le déficit budgété de 1'994'150.-.

Le président Remercie M. Maillard, ainsi que toute la Commission des Finances.

Le préavis est vu page par page, la discussion est ouverte.

Mme Enz Page 3, rubrique 110, sous les honoraires.

Pourquoi y a-t-il une demande d'audit ?

M. Reichen Un audit est nécessaire dans le cadre de la croissance de la commune, des charges qui viennent en plus, et du professionnalisme qui devient de plus en plus exigeant. De plus, il relève que la Municipalité a un devoir de discrétion auprès de ses collaborateurs, et d'entente avec M. le Préfet, il est judicieux de faire cet audit au printemps, afin de voir si les processus sont justes, s'il y a trop de personnel, ou justement pas assez .

Mme Enz Demande combien il y a d'ETP au sein des employés communaux?

-
- M. Reichen** Il y a 5 personnes à l'administration, 5 à l'intendance et à la voirie, avec 0.4 ETP, car nous comptons les apprentis à 0,2. Ce chiffre sera confirmé ultérieurement.
- M. Crousaz** Demande si dans les traitements du personnel, les salaires des collaborateurs sont attractifs aujourd'hui.
- M. Reichen** Les salaires sont attractifs. En comparaison avec d'autres communes, les salariés communaux sont très bien rémunérés.
- M. Crousaz** Concernant les frais de fonctionnement du SDEL, il trouve que nous sommes passés comme chat sur braise sur cet aspect-là. Très dépensier, très richement fait, sans aucun résultat à ce jour.
Il serait importun de dire stop. 76% de nos revenus passent pour payer des choses que nous n'avons jamais demandées.
- M. Kehtari** Deux budgets pour le SDEL, l'un pour le fonctionnement, et l'autre pour les études qui sont entreprises. Les frais du SDEL sont répartis entre les communes de l'Est Lausannois, avec une clé de répartition en fonction de chaque commune. La commune est toujours représentée, afin de la défendre et de rester très vigilant pour les dépenses qui sont demandées.
- M. Kehtari** Concernant la rubrique égout et épuration, nous disposons d'une réserve qui nous donne la possibilité d'assainir certains quartiers, avec de gros travaux à prévoir. Dès lors, nous pourrions puiser dans cette réserve. Il relève aussi l'avenir de la STEP intercommunale, Pully, Paudex et Belmont, à l'horizon 2025 : devons-nous la renouveler ou la fermer, et rejoindre vers la STEP de Vidy. Cette réserve est dès lors très importante.
- M. Perroud** Art. 510 refacturation, que cela signifie-t-il ?
- Mme Martin** Lors de la signature de la convention pour l'établissement Pully-Paudex, nous avons constaté que les élèves de Paudex coûtaient un peu plus cher que les élèves de Pully.
Dès lors, nous refacturons aux pulliérans ces CHF 200.- par année, afin d'égaliser les comptes.
- M. Perroud** Pourquoi les élèves de Paudex coûtent-ils plus cher ?
- En faisant le compte de tous les coûts, nous nous sommes rendu compte que les élèves venant à Paudex, coûtaient un peu plus cher que ceux allant dans le collège de Mallieu, par exemple. Cela est peut-être dû au camp de ski, n'existant pas pour de si petites classes dans les autres collèges à Pully.
- M. Baer** Pourquoi pas de revêtement et de parois anti-bruit à la route du Lac ?

M. Kehtari

Effectivement, il n'y a pas de parois anti bruit prévue ni à la route du Lac, ni à la route du Simplon. Il s'agit d'une erreur de terminologie.

Mme Enz

En page 4 du budget, on constate que la Municipalité a engagé un technicien communal. D'après la mise au concours de ce poste, publiée en mai, les tâches principales sont : l'analyse des permis de construire, l'application de la réglementation en vigueur en matière de construction, le suivi et la sécurité des chantiers. Jusqu'à présent, ces tâches étaient mandatées à un bureau externe. Relève trois questions;

1. La Municipalité confirme-t-elle l'abandon de ce mandat externe ?
2. Quelle est la réelle traduction comptable de cet abandon ?
3. Pourquoi subsiste-il un montant de CHF 5'000.- dans la rubrique 420.3185 pour contrôle et sécurité des chantiers, alors que cette tâche devrait revenir au technicien communal.

M. Kehtari

Concernant le suivi et la sécurité des chantiers, cette tâche n'était pas vraiment externalisée. Une personne de la ville de Pully venait faire des audits à ce sujet, et facturait environ CHF 1'000.- par année. Ces tâches transférées au technicien communal étaient auparavant traitées par Mme Courvoisier et M. Kehtari. Avant cette offre d'emploi, une recherche pour un bureau externe avait été entreprise, toutefois il a été constaté qu'il est plus compliqué de travailler avec quelqu'un de l'externe. Dès lors, engager un nouvel employé au sein du greffe était plus opportun, celui-ci étant présent sur le terrain. Ainsi, ce technicien reprend tous ces travaux également pour but de décharger les employés du greffe de tous ces travaux demandant beaucoup de disponibilité et de déplacement au sein de la commune.

M. Spring

Dans la 1^{ère} offre d'emploi, dont fait référence Mme Enz, tous les désirs de la commune ont été émis. Cependant, il a été constaté qu'il n'était pas possible de s'offrir un employé répondant à tous ces critères. Dès lors, concernant la Police de construction, et des aspects des examens techniques, des prestataires externes devront œuvrer en complément de notre technicien. Des économies se situeront sur le suivi des chantiers, et sur l'entretien de nos bâtiments communaux et locatifs, soit de constater au plus vite les réparations à entreprendre avant de plus gros dégâts.

Le président

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le président

Comme annoncé en début de séance, après le point 9 de l'ordre du jour, nous devons traiter les motions déposées. Rappelle que celles-ci doivent être traitées par ordre d'arrivée comme le stipule la loi. Rappelle également que les motions reçues sont signées et rédigées en des termes conformes, et qu'elles entrent dans les attributions du CC.

De plus, elles ne peuvent pas être amendées, que seul le motionnaire a le droit de la modifier ou de la retirer, avant le vote sur l'entrée en matière.

Nous traiterons celles-ci selon la procédure que nous impose, notre règlement, et la loi sur les communes.

Le président, rappelle la procédure de traitement des motions.

1. Après avoir entendu les motionnaires, nous voterons sur l'entrée en matière. Art 69 de notre règlement et art 32 de la LC.
2. Toujours selon l'art 69, si l'entrée en matière est acceptée et que le CC décide de les traiter durant cette séance, nous avons à modifier l'OJ.
3. L'OJ est modifié, il y a deux options selon l'art 70 du RC et 33 de la LC :
 - ✓ Soit, le CC demande de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération, et le renvoi à la Municipalité. Pour cela, il faut que 1/5 des conseillers en fassent la demande, c'est à dire 8 conseillers.

Relève que si le CC choisi cette solution, il faut être clair que cela sera la commission qui se prononcera sur la prise en considération de la motion, et que c'est elle qui décidera ou pas de la renvoyer à la Municipalité pour une proposition de solution. De facto, le CC délègue à la commission son pouvoir décisionnel de prise en considération de la motion. C'est une solution rarement demandée et peu appropriée dans le cas présent.

- ✓ Ou bien c'est vous qui décidez de la prise en considération immédiate de la motion et vous la renvoyez à la Municipalité pour que celle-ci nous revienne avec :
 - Soit avec l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion.
 - Soit avec un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé. Ce qui est la solution la plus souvent adoptée.

Demande aux motionnaires, si leurs motions sont maintenues.

M. Esteve

Oui, la motion est maintenue.

M. Frigerio

Oui, les deux motions sont maintenues.

M. Esteve

Donne lecture de sa motion. Se référer à la motion 1/2017 ci-jointe.

Le président

Rappelle les points qui feraient que l'objet ne serait pas pris en compte.

- a. Son contenu ne correspond pas à son intitulé, est incomplet ou ne permet pas à la municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis.
- b. Elle est rédigée en des termes incompréhensibles, inconvenants, injurieux ou illisibles.
- c. Elle n'est pas signée.
- d. Son objet est illicite, impossible ou contraire aux mœurs.
- e. Elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière.
- f. Elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.

L'entrée en matière est passée au vote.

22 acceptent l'entrée en matière,
8 refusent l'entrée en matière,
6 abstentions sur l'entrée en matière.

La motion est jugée recevable.

Passé au vote pour le traitement immédiat de la motion.

13 acceptent le traitement immédiat,
23 refusent le traitement immédiat.

Le traitement de cette motion se fera à la prochaine séance, soit le 12 février 2018.

M. Frigerio

Donne lecture de sa motion. Se référer à la motion 2/2017 ci-jointe.

Le président

Demande si quelqu'un désire prendre la parole.

M. Esteve Relève que c'est impossible que M. Giobellina remette une parcelle dont il n'est pas propriétaire.

Le président Rappelle que ce sujet n'entre pas sur l'entrée en matière de la motion.

L'entrée en matière est passée au vote.

25 acceptent l'entrée en matière,
9 refusent l'entrée en matière,
2 absentions sur l'entrée en matière.

La motion est jugée recevable.

M. Crousaz Demande si l'on peut discuter de cette motion.

Le président Non, la discussion se fera lorsque le CC aura voté sur ce point.

Passé au vote pour le traitement immédiat de la motion.

10 acceptent le traitement immédiat,
26 refusent le traitement immédiat.

Le traitement de cette motion se fera à la prochaine séance, soit le 12 février 2018.

M. Frigerio Donne lecture de sa motion. Se référer à la motion 3/2017 ci-jointe.

Le président L'entrée en matière est passée au vote.

25 acceptent l'entrée en matière,
6 refusent l'entrée en matière,
5 absentions sur l'entrée en matière.

Passé au vote pour le traitement immédiat de la motion.

8 acceptent le traitement immédiat,
26 refusent le traitement immédiat,
2 s'abstiennent sur le traitement immédiat.

Le traitement de cette motion se fera à la prochaine séance, soit le 12 février 2018.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Mme Martin S'exprime sur la belle soirée pour les bénévoles. 80 personnes heureuses d'être là, avec une belle soirée pizza. Certaines viennent de très loin, notamment les moniteurs du camp de ski.

Une journée sur le harcèlement a eu lieu le 15 novembre, organisée par la commission dépendance et prévention de Lausanne région. Sujet très bien débattu, avec une conférence et 4 ateliers, notamment atelier de rue, harcèlement au travail, harcèlement à l'école et harcèlement sur internet.

Relève l'importance d'écouter les gens se sentant harcelés, notre responsabilité sur ce genre de situation est très importante.

Lorsque des harcèlements sont constatés, il faut se rendre compte que ce n'est que la boîte de l'iceberg. Il faut travailler en amont, mettre des bases dans le domaine de la tolérance et de l'acceptation de l'autre. La prévention reste essentielle.

L'assemblée de paroisse de Pully-Paudex a eu lieu dimanche. La situation des pasteurs n'est pas facile en ce moment. Ils sont actuellement 2 et demi. L'un d'eux prend sa retraite au printemps, et ne sera pas remplacé. Dès lors, des solutions doivent être trouvées avec aussi peu de ressource.

M. Spring

Revient sur des questions posées à la dernière séance.

Donne plus d'informations sur les Rives du Lac, par le biais d'images. Montre les deux parcelles se trouvant à côté de la plage de la Pierre ronde avec le bâtiment des vestiaires de la plage, dont la fameuse bande de 3 mètres, qui fait partie de la même zone. Cette zone d'utilité publique, dans laquelle on peut faire des aménagements liés aux loisirs, et surtout une interdiction de bâtir. Cette interdiction de bâtir se retrouve quasiment sur tout le bord du lac.

Dans le cadre d'un PPA, on parle de règles de construction, cela ne signifie en rien quant au propriétaire de la parcelle.

Des recherches auprès du registre foncier ont été faites concernant les servitudes sur ces parcelles, dès lors il y a bien une servitude sur le plan présenté au CC, avec cette unique indication. Si on mesure ce tracé, on se rend bien compte qu'il est plus étroit que la largeur du vestiaire de la Pierre ronde. Nous nous trouvons typiquement dans une intention d'aménagement, que l'on ne garantit pas par des servitudes. Donc de ce côté-ci, nous n'avons pas une servitude de 3 mètres.

La liaison entre le chemin des Hérons et le chemin des Peupliers est bien inscrite sur le PPA de à la Verrière II. Cependant, il n'y a aucune servitude inscrite sur ce point, seuls les propriétaires peuvent se mettre d'accord pour qu'une réalisation puisse avoir lieu.

Sur les nouveaux PGA, nous ne pouvons plus marquer une intention sans qu'il y ait du concret derrière. Cette liaison reste donc une idée, qui dépend de la bonne volonté des propriétaires et de leurs intentions.

-
- M. Chappuis** Sur la 2^{ème} diapositive, concernant une servitude, inscrite au RF, il y a-t-il un texte qui définit et qui devrait préciser la largeur de cette servitude ?
- M. Spring** Il n'y a que ce dessin, et aucun texte. Aujourd'hui, nous aurions été plus précis.
- M. Frigerio** Le plan d'extension partielle de 1981 doit évoquer cette marge de 3m. Nous reviendrons sur ce point à la prochaine séance de février.
- M. Fontannaz** Dans sa séance du 2 mai 2016, préavis 4/2016 Crédit d'ouvrage de la campagne Marcel. Le crédit accordé était de CHF 313'000.-, et les travaux facturés se sont élevés à CHF 274'869.50, avec une différence de CHF 38'130.50 est relevée. Ce dossier est donc bouclé.
- Demain mardi 21 novembre, un conseil intercommunal de la Police Est-lausannois aura lieu. Les délégués de notre CC sont MM Witschi et Rossignol. Il sera abordé le budget 2018, ainsi que le règlement du personnel.
- Une action est proposée sur les anciens millésimes, les rouges 2013 et 2014, déjà en vente à l'administration communale et également le 12 décembre dans le cadre du calendrier de l'Avent.
- Mme Nicod** Cela concerne le Pinot Noir ou l'assemblage.
- M. Fontannaz** Le Pinot Noir 2014 et l'assemblage 2013 et 2014.
- Le feu de l'Avent aura lieu dimanche 3 décembre à 18h à la plage de Paudex, dans le cadre du calendrier de l'Avent.
- M. Reichen** Relève l'excellente collaboration que la Municipalité entretient avec la commission des finances. Et les félicite pour leur analyse détaillée du budget. Revient sur certains articles publiés dans la presse, concernant les emprunts non autorisés, qui sont monnaie courante dans certaines communes. Précise que cela ne se passera pas chez nous.
- Demande des précisions à Mme Enz, sur sa question sur le fonctionnement de l'administration.
- Mme Enz** Ne comprend pas pourquoi un audit. Y a-t-il des problèmes, d'où cette demande d'audit ?
- M. Reichen** Suite à l'engagement d'un collaborateur technique, la commission des finances a relevé que la Municipalité aurait dû en demander l'autorisation et que, dès lors, le Syndic avoue qu'il a un peu oublié, et en assume la responsabilité. Les volumes et l'augmentation des exigences prennent de l'ampleur, dès lors, nous ne pouvons plus

travailler comme au passé. Nous devons nous spécialiser et avoir du personnel qui peut prendre ces choses en main.

De ce fait, il a semblé important de faire cet audit afin de savoir où nous nous situons.

11.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Viand

La commission sociale s'est réunie le 25 septembre. Avec une réflexion sur des logements abordables à Paudex. Cette réunion a eu lieu sous forme de discussion libre avec Mmes Goy, Martin, et MM Spring, Ternon et Viand. Différentes pistes ont été abordées, non seulement sur des logements abordables, mais aussi sur les logements disponibles. Egalement sur les futurs projets, M. Recordon était également invité et a amené beaucoup d'idées et de réflexions.

M. Baer

Qu'en est-il des immeubles que la commune désirait acheter ?

M. Reichen

L'immeuble locatif a été vendu. L'immeuble commercial est en négociation, toutefois si le prix qui avait été offert est maintenu, et qu'il n'est pas acheté, une expertise sera demandée.

Mme Dürrenmatt

Qu'en est-il des stations PubliBike ?

M. Fontannaz

Dans le dernier Coquadit, ainsi qu'au dernier conseil, une information avait été donnée concernant la modification de ces stations. Le système sera différent pour déverrouiller les vélos, ceci se fera par le biais du smartphone, ou de la carte SwissPass. 70% des vélos seront électriques. Les stations sont montées ces jours, les vélos ne seront plus accrochés, ils seront juste posés.

M. Crousaz

Si ces vélos ne sont plus accrochés au sol, comment ceux-ci seront entreposés ?

M. Fontannaz

Ils devront être entreposés sur le marquage.

M. Kehtari

Concernant ce système de vélo, il y a un très gros marché, notamment dû à l'avancée de la technologie.

M. Crousaz

Constate l'absence de Mme Ariane Bonard depuis environ 2 mois. Que se passe-t-il ?

M. Reichen

La Municipalité est tenue à respecter le secret de fonction. Il existe une divergence de point sur un sujet, entre Mme Bonard et la Municipalité. D'entente avec le préfet, la Municipalité a averti le président de la commission des finances, et le président de la commission de gestion, des problèmes rencontrés. Et à partir de là, la Municipalité ne doit plus en parler, jusqu'à la résolution de cette divergence. Le devoir de discrétion doit être tenu.

M. Crousaz

Estime qu'il serait quand même opportun d'amener des compléments d'information, étant donné que certains se permettent de lâcher des « bombes » à ce sujet. Relève que Mme Bonard est quand même absente depuis deux mois.

M. Reichen

Informe le CC, que la Municipalité a en main un certificat de maladie de Mme Bonard. Et se tient toujours au devoir de discrétion.

Invite le CC à l'apéro dinatoire de fin d'année, offert au foyer.

La séance est levée à 21h00.

Prochaine séance le lundi 12 février 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Jean-Philippe Chaubert



La Secrétaire



Caroline Genovese